

La lettre de L'UFICT

Courrier fédéral N° 245

du 19.02.11 au 25.02.11
<http://www.ftm-cgt.fr/ufict.htm>

Technicien supérieur Quelle évolution de carrière ?



L'importance du rôle des techniciens et administratifs n'a cessé de se développer au cours des dernières années.

Détenteurs d'une part croissante de compétences et de savoir-faire, ils mettent en œuvre une technicité de plus en plus pointue. Situés à des fonctions charnières, ils occupent une place essentielle au bon fonctionnement et aux performances de l'entreprise.

Titulaires, pour un nombre de plus en plus important d'entre eux, d'un diplôme de l'enseignement supérieur (BTS, DUT, Licences...), ou ayant acquis de solides connaissances par la formation professionnelle continue et/ou l'expérience, il leur est confié des responsabilités de plus en plus importantes allant jusqu'à assurer des fonctions de cadre.

Pourtant, le déroulement de carrière des techniciens est trop souvent un véritable parcours d'obstacles. Le passage au statut cadre est de plus en plus verrouillé par la direction (2007 : 39 passages ; 2010 : 9 passages).

D'un autre côté, de nombreux techniciens ne souhaitent pas évoluer sur des métiers de cadre, notamment parce que la dimension cadre est associée au management. Ils préféreraient progresser dans leur carrière tout en mettant en œuvre leurs qualifications. Et dans ce cas, le niveau V4¹ devient une voie de garage, un véritable cul de sac sans la moindre perspective, en attendant la retraite...

Une technicité dévalorisée et 40 ans de carrière pour 3 échelons

² A Thales Aléna Space, un jeune technicien supérieur ayant acquis un BTS ou un DUT (Bac +2) est embauché IV2 et atteint le V1 au bout de 18 mois : il n'a que 3 échelons comme perspective d'évolution pour les 40 années d'activité suivantes. A titre indicatif (voir ci-contre) un jeune technicien titulaire d'un Bac Pro a une perspective de carrière de 10 échelons répartis sur 3 niveaux (III1 à V4).

¹ Le niveau V4 actuel est à 400 points

² Dans la convention des ETAM, le seuil d'embauche d'1 BTS-DUT est au IV1 avec accès au IV3 après 18 mois.

Une carrière réduite à trois échelons n'est plus acceptable.

Cette situation démontre la non-reconnaissance des qualifications et des compétences mises en œuvre impliquant une quasi-absence de perspectives, et donc une baisse de motivation et d'efficacité au travail.

Il en résulte une perte de sens préjudiciable à la santé des hommes et des femmes, ainsi qu'au développement de l'entreprise.

Il est urgent de reconnaître à juste titre la compétence des techniciens et administratifs, qui ne cesse d'évoluer avec le développement des techniques et technologies mises en œuvre.

Grille actuelle

NIVEAUX	ECHELONS	COEFFICIENTS	Tech. Sup.	Tech.	Ouv.
I	1	140			
	2	145			
	3	155			
II	1	170			
	2	180			
	3	190			
III	1	215			
	2	225			
	3	240			
IV	1	255			
	2	270			
	3	285			
V	1	305			
	2	335			
	3	365			
	4	400			

Un vrai niveau VI pour une vraie carrière

Pour répondre à l'exigence de reconnaissance légitime des techniciens, la CGT a proposé lors des négociations sur l'évolution de carrière des mensuels, la création d'un véritable niveau VI (voir ci-contre) avec la création de deux nouveaux échelons.

L'accès à ce niveau étant ouvert :

- A toutes les spécialités de techniciens et administratifs classés dans ces filières et conduisant au niveau V3.
- Aux titulaires d'un BTS, d'un DUT, d'une Licence ou d'un diplôme reconnu de niveau équivalent, ou avoir acquis par l'expérience un niveau équivalent.
- Aux techniciens et administratifs assurant des fonctions de cadre.

Le passage à la position cadre demeurant accessible à tous les échelons du niveau VI.

Dans un prochain tract, nous définirons plus en détail le niveau VI, les coefficients et les minima salariaux

Propositions CGT.

NIVEAUX	ECHELONS	COEFFICIENTS	Tech. Sup.	Tech.	Ouv.
I	1	140			
	2	145			
	3	155			
II	1	170			
	2	180			
	3	190			
III	1	215			
	2	225			
	3	240			
IV	1	255			
	2	270			
	3	285			
V	1	305			
	2	335			
	3	365			
VI	1	400			
	2				
	3				

